

Prisons françaises et Europe



PHOTO: AFP

La situation dans les prisons françaises est une insulte à la dignité humaine. Les rapports et colloques parlementaires dénonçant cette situa-

tion se succèdent sans réelle réaction et volonté politique pour y remédier. Le récent procès d'Outreau devrait pourtant modifier notre regard sur la prison. Pourtant les bases d'une loi pénitentiaire sont connues. Il suffirait de transposer les principes contenus dans la recommandation du Conseil de l'Europe adoptée en avril 2004 : assurer en toutes circonstances la dignité des prisonniers, garantir la présomption d'innocence et le droit à un procès équitable, instaurer un contrôle permanent des prisons. Cette recommandation est un encouragement à orienter des financements publics

nécessaires, afin d'améliorer les moyens humains et matériels : cellules modernisées, suivi des prisonniers, travail et formation. Ces recommandations visent à réhabiliter le prisonnier et à préparer sa remise en liberté. Meilleure prévention de la récidive, elles ont également pour objectif l'amélioration des conditions de travail du personnel pénitentier.

Sanctionner le coupable, protéger la société doivent être compatibles avec la nécessité d'assurer et de respecter en toutes circonstances la dignité humaine. De l'Europe inspirons-nous !

MICHEL HUNAUT,
avocat, député UDF et rapporteur
de la Charte pénitentiaire du
Conseil de l'Europe

Pour plus d'informations sur la Charte pénitentiaire européenne, consulter le site internet de Michel Hunault : <http://www.michel-hunault.com>